

Impact de la gestion administrative d'entreprise sur l'environnement

0. Généralités.

L'impact sur l'environnement de la gestion d'entreprise est nettement plus important que ce qu'on pourrait, de prime abord, penser.

En effet, à l'heure actuelle, la gestion nécessite l'envoi, et donc le transfert physique, d'un grand nombre de documents. En outre, l'impression de ces documents implique une consommation de papier et d'encre importante.

Dans ce document, nous allons nous intéresser plus particulièrement à la facturation électronique ainsi qu'à la Gestion Electronique des Documents de gestion. Nous allons ainsi examiner l'économie potentielle, en termes de rejets de CO₂, ainsi que les moyens qui inciteraient les entreprises à adopter, à ce niveau, une attitude plus respectueuse de l'environnement.

1. Estimation des rejets de CO₂ générés par la consommation de papier destiné à la facturation

Selon les chiffres en notre possession, on peut raisonnablement estimer à 1 500 000 000 le nombre de factures émises par an en Belgique.

Si on retient un minimum de 4 pages A4 par facture (copie émetteur, copie client, enveloppe, pages supplémentaires éventuelles) et un poids moyen de 0.005 Kg par page, la facturation annuelle belge consomme 30 000 tonnes de papier par an.

Les rejets de CO₂ peuvent être estimés à 1.2 tonnes pour 1 tonne de papier produit (source : UCL), ce qui nous mène à un rejet de 36 000 tonnes de CO₂ pour la consommation de papier inhérente à la facturation.

Volontairement, nous n'avons pas quantifié l'impact de la consommation d'encre. Il en va de même pour le stockage et l'élimination des documents papier générés. En effet, les rejets de CO₂ dépendent étroitement des politiques suivies en la matière, ce qui les rend difficilement estimables.

2. Estimation des rejets de CO₂ générés par le transport postal des factures

Comme l'émetteur conserve une copie, on peut tabler sur poids total de 15 000 tonnes de papier envoyé par la poste.

Pour estimer les rejets de CO₂ générés par le transport de ces factures, on va effectuer les postulats suivants :

- Quantité transportée dans une fourgonnette : 1 tonne
- Rejet de CO₂ d'une fourgonnette : 160 g/Km

- Trajet moyen effectué : 50 Kms

Le rejet de CO₂ total généré par le transport des factures pourra donc être estimé à 120 tonnes de CO₂.

3. Estimation des rejets de CO₂ générés par la transmission des documents comptables

La plupart des entreprises transfèrent, chaque trimestre, leurs documents à leur bureau comptable. Ce transfert prend généralement la forme d'un dépôt physique des papiers (seul un faible nombre d'entreprises procèdent par envoi postal ou groupé).

En 2005, la Belgique comptait 710 252 entreprises (source : INS) et on peut estimer à 700 000 celles qui recourent à un bureau comptable.

Si on table sur un trajet moyen de 20 Kms (distance client – fiduciaire de 10 Kms), on peut estimer le nombre de kilomètres réalisés à 56 000 000 Kms.

En prenant un rejet moyen de CO₂ de 160 gr/Km, le transfert des documents à la fiduciaire génère un rejet global de 8 960 tonnes de CO₂.

4. Economie potentielle constituée par un système combinant la facturation électronique et la Gestion Electronique de Documents (GED)

Intégralement appliquée, la facturation électronique permet de se passer des impressions papier au niveau des factures (il faut également noter que la facturation électronique peut être étendue aux autres documents sociaux), ce qui, potentiellement, permet d'économiser les tonnes de CO₂ générées par la production du papier et le transport des factures.

Combinée à la GED, elle permet, en outre, de transmettre tous les documents via internet, ce qui, de facto, rend inutile les transferts physiques vers la fiduciaire.

Potentiellement, ces technologies combinées permettraient d'économiser 45 080 tonnes de CO₂, soit l'équivalent de la consommation de 18 783 voitures (Kilométrage moyen : 15 000 Kms/an ; rejet moyen : 160 gr CO₂/Km).